



APPEL AUX CANDIDATS AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2021
Chassieu en transition dès 2021

Dossier de réponse des candidats

Les électeurs sont appelés à renouveler le conseil municipal dans un contexte d'urgence écologique.

- **Les alertes répétées du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC)**, et encore renouvelées au mois d'août dernier, nous incitent à amplifier considérablement la mobilisation citoyenne.
- Il s'agit d'un **mandat encore plus déterminant pour notre avenir** et, en tant qu'élus, vous aurez à faire face aux **conséquences du changement climatique sur notre territoire**, sur le bien-être et la santé des personnes, leur sécurité alimentaire, la pérennité des activités économiques,
- Le réchauffement climatique va avoir des impacts importants sur la métropole de Lyon et sur notre commune :
- **Une forte augmentation de la température** : entre 1,2 et 2,3°C en 2050, avec des températures maximales qui vont grimper de 6 à 7 °C pour le mois le plus chaud et des pics de température de plus de 50°C
- **Des événements météorologiques de plus en plus extrêmes et fréquents** :
 - Une forte augmentation de la fréquence des canicules et des épisodes de sécheresse : 8 j en 2021 → 15 j en 2030
 - Une modification du régime des précipitations → diminution du volume annuel (-10% en 2030) mais occurrence de fortes pluies à caractère méditerranéen

Que peuvent faire les élus locaux ?

Ils ont un rôle essentiel pour la protection des citoyens contre les aléas climatiques, la sobriété énergétique, une moindre dépendance aux énergies fossiles, l'autonomie alimentaire, les mobilités douces, la disponibilité de la ressource en eau, la réduction des déchets à la source,

Le Collectif Chassieu Climat a pour objectif de participer à la mise en œuvre de cette transition.

A cet effet, le présent document constitue un essai de synthèse des enjeux actuels et à venir, avec des propositions de solutions concrètes d'ores et déjà éprouvées qui pourraient être intégrées dans vos programmes et actions futures.

Nous nous sommes volontairement restreints à 3 thèmes qui nous ont paru prioritaires :

1. Faire de Chassieu un îlot de fraîcheur
2. Favoriser les économies d'énergie et les énergies renouvelables
3. Soutenir, valoriser et favoriser le « local »

Ce document a été envoyé à chaque tête de liste candidate de la commune de Chassieu, qui a complété le tableau associé à chacun de ces 3 thèmes, en le renseignant de son programme : ses engagements, les moyens et le calendrier des actions envisagées,

Les réponses des deux listes sont reproduites dans les pages suivantes afin d'être diffusées aux membres du Collectif et plus largement aux électeurs chasselands, dans l'objectif de leur faire connaître les intentions des candidats pour les 5 années à venir.

Pour faciliter la lecture et par souci d'efficacité, d'une part les réponses des deux listes sont juxtaposées, et d'autre part, ont été portés en caractère gras, les actions, engagements et objectifs proposés par chaque liste, qui seront poursuivis ou mis en œuvre dans le mandat à venir.

Au terme des élections, nous resterons à la disposition des élus pour les accompagner au cours de leur mandat afin d'œuvrer conjointement pour une transition écologique et énergétique de la commune.

PS : les déplacements en modes actifs ne font pas partie de la démarche dans la mesure où le sujet est porté auprès des candidats par l'Antenne « CassC'Quot La Ville à Vélo », selon une approche assez comparable.

Comment sont complétés les tableaux ?

Dans la 2ème colonne, les réponses sont notées selon les 3 options suivantes :

O « Oui, nous nous y engageons pour notre prochain mandat

Soit cet engagement est du ressort de la commune

Indiquer alors « **O-C** »

Soit cet engagement relève de la Métropole, mais nous en soutiendrons le déploiement auprès de la Métropole

Indiquer alors « **O-M** »

Et dans la colonne de droite, précisez quand et comment, le degré de priorité, les moyens et le calendrier envisagé.

? « Nous allons y réfléchir »

Indiquer alors « ? »

Et dans la colonne de droite, précisez vos motifs favorables/défavorables

N « Non, nous ne nous investissons pas sur cette proposition

Cet engagement aurait été du ressort de la Commune, mais nous ne nous y investissons pas

Indiquer alors « **N-C** »

Cet engagement serait du ressort de la Métropole, mais nous ne le soutiendrons pas

Indiquer alors « **N-M** »

Et dans la colonne de droite, précisez pourquoi vous n'y adhérez pas

1. Faire de Chassieu un îlot de fraîcheur

CONSTATS

- 11% de la surface de Chassieu est arboré, pour une moyenne de 27% à l'échelle du Grand Lyon.
- La formation d'îlots de chaleur en ville peut entraîner des différences de température de plus de 10°C entre le centre de la ville et la campagne la plus froide, avec un maximum au milieu de la nuit,
- Le développement de la Canopée en milieu urbain et péri urbain est un levier pour créer de véritables îlots de fraîcheur, une augmentation de 10% de la canopée engendrant une 1°C de température en moins,
- Seulement 15,69 ha sont protégés en Espaces boisés classés (EBC) sur 130,8 ha de surface estimée de canopée sur la commune de Chassieu

OBJECTIFS

Le Plan Canopée de la Métropole du Grand-Lyon, ainsi que le PLU et le PADD, fixent respectivement, depuis ces deux dernières années, des orientations et des objectifs ambitieux en termes de couverture arborée, avec un objectif de progression de 27% à 30% de couverture sur l'ensemble de son territoire d'ici à 2030

Une liste d'orientations est identifiée pour Chassieu, en matière d'aménagements paysagers, de coulée verte, végétalisation des espaces publics. En particulier:

- l'aménagement d'espaces et d'axes de déplacement ombragés, arborés, végétalisés
- le couplage au cas par cas avec une gestion alternative et esthétique des eaux pluviales, à investissements réduits (sans réseaux)
- le tout en cohérence et conformité vis-à-vis des documents d'urbanismes de la métropole et de la commune.

Il s'agit en effet de rattraper le retard de notre commune et de réunir les conditions d'un véritable îlot de fraîcheur dans les 15 à 30 années à venir



COMMENT FAIRE ?

- Protéger la canopée par des classements plus contraignants et pérennes,
- Planter des arbres pour apporter de l'ombre et de la fraîcheur tout en absorbant une grande quantité d'énergie solaire (les arbres assurent en effet une régulation naturelle des températures. En outre, ils purifient l'air, l'eau et les sols, et assurent une évacuation et un filtrage naturels des eaux pluviales),
- Végétaliser aussi les murs et les toitures, autant que possible,
- Rendre plus attractive notre commune par une végétalisation massive et une diversité paysagère (arbres, haies, bosquets, ...) avec des espèces locales et mellifères,
- « Renaturer » certains sols, c'est-à-dire enlever la couche étanche de surface pour ramener de la pleine terre et retrouver un sol suffisamment fertile pour y planter des arbres et des végétaux, abritant de la biodiversité,

QUELQUES INITIATIVES EN EXEMPLE

- Plantation d'arbres permettant d'ombrager efficacement les principales voies de circulation vélo-piéton, et lieux de rencontre
- Débitumage des cours d'écoles
- Permis de débitumer et permis de végétaliser l'espace communal accordés aux particuliers
- Mise à disposition des particuliers, désireux d'arborer leurs terrains, de variétés locales d'arbres et d'arbustes fruitiers adaptés.
- Accompagnement des agriculteurs dans la constitution de haies le long leurs exploitations, et encouragement des initiatives d'agroforesterie.

DE L'INTERET D'UN PLAN DIRECTEUR « ILOT DE FRAICHEUR » POUR CHASSIEU

Un schéma directeur serait également l'occasion de traduire, dans la partie « règlement » du PLU de la commune, les orientations du PADD et les références aux guides de conception de la métropole, afin d'encadrer réglementairement, en particulier, les opérations neuves et de rénovation envisagées dans le domaine privé (pour mémoire, 80% de la couverture arborée de la métropole se situe dans le domaine privé).

Ce schéma directeur doit logiquement pouvoir être finalisé dans un délai raisonnable qui pourrait être fixé à décembre 2022.

Selon notre vision, son élaboration pourrait reposer sur les points clés suivants :

- **Un périmètre :**
 - Places, parvis, équipements publics ;
 - Rues, voies piétonnes et cyclables, coulées vertes ;
 - Ecoles
 - Actions concrètes identifiées dans le PLU-PADD de 2019 pour les espaces publics ;
 - Cadrage réglementaire des projets neufs et rénovation dans le domaine privé (parcelles...).
- **Un contenu :**
 - Des objectifs concrets et/ou chiffrés, en cohérence avec les objectifs définis par la métropole (plan Canopée...)
 - La référence aux guides de conception établis par la métropole en la matière, auxquels les espaces publics des projets neufs ou de réaménagements devront se conformer ;
 - Un plan pluriannuel d'actions et d'investissements identifiés en corrélation avec les programmes d'aménagements et de rénovations prévus d'ici à 2030 d'une part, et avec les objectifs énoncés d'autre part.
- **Une méthode :**
 - Au-delà des compétences des services techniques de la ville, un appui de la part de la métropole du Grand Lyon ;
 - Une concertation avec les habitants et parties prenantes par exemple par le biais de leur représentation lors de réunions régulières constituant des jalons dans l'élaboration du schéma directeur ;
 - Une validation fin 2022 et une mise en œuvre concrète dès 2023.

		Liste Ensemble pour Chassieu Sylvaine COPONAT		Liste Chassieu mon seul parti Jean-Jacques SELLES	
		O-C, O-M ? N-C, N-M	Décrivez vos engagements, les moyens et le calendrier envisagés pour chacun des thèmes suivants, ou alors les motifs de votre réserve	O-C, O-M ? N-C, N-M	Décrivez vos engagements, les moyens et le calendrier envisagés pour chacun des thèmes suivants, ou alors les motifs de votre réserve
			<p>En introduction :</p> <p>Faire du développement durable un guide pour chaque décision municipale. (Dans notre programme depuis plusieurs années)</p> <p>Rédaction d'une charte de l'urbanisme (action récupérée par notre opposant) nous sommes la seule liste à avoir proposé cette action dans son programme lors des dernières élections.</p> <p>Mise en place de conseils de quartier (dignes de ce nom).</p>		
1	Vous engagez-vous à mettre en œuvre un schéma directeur « Chassieu Ilot de fraîcheur », assorti d'un plan d'actions et d'investissements pluriannuel 2023-2030	O-C et O-M	<p>Comme les communes de l'est, Chassieu est peu arboré et 70% des espaces arborés sont dans le domaine privé. L'adaptation au changement climatique doit en outre passer par une lutte contre l'îlot de chaleur urbain mais aussi par une meilleure gestion de l'eau et une adaptation des pratiques agricoles.</p> <p>Pour arriver à ces objectifs nous nous engageons tout d'abord à pérenniser et développer le patrimoine arboré, Nous avons effectivement la chance que nos anciens maires aient préservé des espaces arborés, il est nécessaire de les entretenir et d'augmenter les plantations d'essences adaptées (ex le parc de la chèvre, l'espace derrière l'école Pradel).</p>	O/C O/M	<p>Notre feuille de route développement durable délibérée en février 2018, intégrait déjà un volet « nature en ville »</p> <p>Le bilan que nous avons réalisé cette année, nous a amené à placer cet axe au cœur de la nouvelle version que nous souhaitons présenter à l'ensemble des acteurs (habitants, associations, élus etc ...) lors d'une conférence qui se tiendrait fin 2021 pour une délibération en conseil municipal début 2022 avec un plan d'investissement dédié.</p> <p>De nombreuses actions entrent dans le cadre du schéma directeur « Chassieu ilot de fraîcheur » que vous appelez de vos vœux :</p>

			<p>Il est aussi important de sensibiliser la population et nous organiserons des conférences et des animations avec le CAUE.</p> <p>Toute requalification de rue ou de place doit faire l'objet d'une réflexion sur la plantation d'arbres en ville mais aussi dans la zone industrielle.</p> <p>Préservation et replantation de haies, favoriser l'agroforesterie.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation et densification du parc arboré : inventaire du patrimoine – plan d'entretien – programme de plantations - Renforcement de la gestion différenciée des espaces verts - Adaptation des végétaux à l'évolution climatique : choix des essences d'arbres - augmentation des plantes vivaces et diminution du fleurissement annuel - Mise en place d'un permis de végétaliser pour les citoyens et encouragement des implantations microflorales <p>Par ailleurs la politique d'aménagement des espaces publics menés depuis 2014 a privilégié la création (parc Joly : 2,8ha) et la requalification (Parc Pergaud) des espaces verts et ainsi porté à 7 le nombre de parcs à disposition des chasselands.</p>
2	Définir des objectifs de protection et de développement de la canopée : augmentation des surfaces des espaces naturels et espaces boisés classés, % d'augmentation de la canopée, ...	O-M	<p>Défini ci-dessus</p> <p>Nous nous fixons un objectif de 15% à l'horizon 2030 de la surface de la ville arborée</p> <p>Faire de l'espace devant les CRS une forêt urbaine</p> <p>Ces actions nécessitent aussi de revoir le PLU-H afin de définir les continuités écologiques, de préserver mais aussi de mettre en place des espaces boisés classés et des espaces végétalisés à valoriser (par exemple sur les pentes du Mont Saint Paul).</p> <p>Redéfinir aussi les coefficients de pleine terre pour les nouvelles constructions et imposer des plantations d'arbres lors de toute construction (1 arbre pour 50 m2, charte de l'urbanisme)</p>	O/C O/M	<p>Objectifs inclus dans le PLUH de protection de toutes les zones agricoles et naturelles et demain le classement en PENAP de la zone du Biezin au nord de Chassieu</p> <p>Maintien de l'activité agricole de la zone du Raquin (hors reconstruction de l'école Pergaud)</p> <p>Suite à l'audit du patrimoine arboré : protection des arbres remarquables par une disposition réglementaire spécifique – Plantation de 30 nouveaux arbres par an</p>
3	Définir des objectifs de végétalisation de l'espace public : places, parkings, toits, murs, cours d'écoles et de collèges, trottoirs, ..	O-C	<p>Désimperméabiliser et arborer les cours d'écoles, et en priorité à l'agora (cours de l'école de musique) et la place Coponat.</p> <p>Arborer les parkings en particulier celui du collège, le parking de covoiturage</p>	O/C	<p>Réalisation d'un diagnostic des espaces publics pour identifier les besoins de requalification et végétalisation et prioriser les interventions pour les inclure dans le plan d'investissements.</p>

			<p>Inciter à réaliser des toitures végétalisées sur les nouvelles constructions (charte de l'urbanisme) et aussi sur les bâtiments industriels</p> <p>Récupération des eaux pluviales sur les bâtiments afin de gérer les périodes de canicules (évaporation transpiration des arbres et arbustes maintenus)</p>		
4	<p>Lancer une opération d'envergure sur la commune pour sensibiliser, motiver, former et accompagner tous les acteurs de la commune à la végétalisation de leurs surfaces : industriels, agriculteurs, commerçants, habitants, Définir des objectifs de végétalisation des espaces privés</p>		<p>Concertation avec l'association mi-plaine et les autres entrepreneurs pour végétaliser les voies de la zone industrielle</p> <p>Mise en place de conseils de quartier et travailler avec les écoles</p> <p>Avec l'aide de la commune établir un catalogue sur le choix des plantations et essences d'arbres à planter sur la commune (non allergisantes et adaptées au changement climatique)</p>	O/C	<p>Nous préférons engager des actions ciblées et continues plutôt qu'un grand événement ponctuel.</p> <p>C'est un volet qui sera développé dans la charte de l'urbanisme pour les projets de construction ou d'aménagement.</p> <p>Nous avons aussi initié une réflexion avec l'association mi plaine pour inciter la rénovation des espaces extérieurs pour plus de végétalisation (haies et espaces verts voir parking végétalisés)</p> <p>Création d'un guide pour les particuliers de sensibilisation pour l'aménagement de leurs espaces privés.</p>
5	<p>Intégrer la végétalisation des espaces dans la charte architecturale et paysagère de la commune</p>		<p>Rédaction et application de la charte d'urbanisme, intégrant les attentes de la commune concernant les plantations</p>	O/C O/M	<p>Le PLUH en cours de modification prévoit l'augmentation du coefficient de pleine terre afin d'aménager plus d'espaces verts en cœur d'ilots.</p> <p>Ces dispositions sur lesquelles nous avons donné un avis favorable, seront même complétées par des préconisations plus ambitieuses conformément aux conclusions du groupe de travail que nous avons initié sur l'élaboration d'une charte de l'Urbanisme.</p> <p>En effet, la charte devrait intégrer un volet qualité paysagère et environnementale avec l'assistance du CAUE, organisme expert et reconnu sur les questions architecturales et environnementales.</p>
6	<p>Vous engagez vous à promouvoir et afficher des objectifs particuliers pour tout ou partie des cinq exemples d'initiatives citées plus haut.</p>	O-C O-M	<p>Un financement spécifique sera réservé à la plantation d'arbres dans la commune et des actions de sensibilisation seront proposées aux chasselands (possibilité d'aide de la métropole pour les habitants d'immeubles pour végétaliser les espaces communs).</p>	O/C O/M	<p>• Plantation d'arbres permettant d'ombrager efficacement les principales voies de circulation vélo-piéton, et lieux de rencontre : un diagnostic doit être réalisé dans le cadre du plan Canopée afin de compléter</p>

	Si oui, précisez lesquels et développez.		<p>Mise en place de jardins partagés</p>	<p>les plantations d'arbres aux abords des espaces métropolitains ou communaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dé bitumage des cours d'écoles : nous avons prévu un premier projet de désimperméabilisation de la cour du Groupe Scolaire des Tarentelles qui devrait être engagé d'ici la fin de cette année. <p>Nous avons par ailleurs sollicité la Métropole en accord avec les maires de la Conférence territoriale des Maires de Porte des Alpes pour qu'elle nous accompagne financièrement dans cette action qui devra concerner à terme tous les groupes scolaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition des particuliers, désireux d'arborer leurs terrains, de variétés locales d'arbres et d'arbustes fruitiers adaptés : la commune ne peut pas prendre en charge l'achat de végétaux pour les particuliers – par contre nous travaillons sur l'élaboration d'un guide de plantation pour conseiller le public sur les essences à privilégier. • Accompagnement des agriculteurs dans la constitution de haies le long leurs exploitations, et encouragement des initiatives d'agroforesterie : cette action est mise en place depuis plusieurs années dans le cadre du projet Nature du Biezins et sera poursuivie
--	--	--	---	---

2. Favoriser les économies d'énergie et les énergies renouvelables

CONSTATS

- Au niveau mondial : le dernier rapport du GIEC indique que la limitation du réchauffement planétaire à 1,5 °C nécessite des transitions « rapides et de grande envergure » dans tous les domaines, D'ici à 2030, les émissions mondiales nettes de dioxyde de carbone (CO₂) d'origine humaine devraient être réduites d'environ 45 % par rapport aux niveaux de 2010, soit en 20 ans, et il faudrait atteindre un « bilan nul » des émissions aux alentours de 2050,
- Au niveau de la métropole : le dernier bilan du Plan Climat Energie Territorial (PCET) présente une baisse en 15 ans, de 16 % seulement des émissions de gaz à effet de serre entre 2000 et 2015,
- Au niveau d'une commune, les consommations énergétiques sont le second poste de dépense des collectivités après les charges de personnel. Les bâtiments communaux représentent 3/4 de sa consommation d'énergie.

OBJECTIFS

- Les engagements internationaux visent à diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre et diviser par deux la consommation d'énergie finale d'ici 2050 en augmentant celle des énergies renouvelables.
- Le Schéma Directeur des Energies (SDE) de la métropole de Lyon prévoit de réduire de 20 % la consommation d'énergie entre 2013 et 2030 et passer de 7 % à 17 % d'énergie renouvelable et de récupération. In fine, l'objectif de baisse des émissions de gaz à effet de serre sera de 43 % sur le territoire métropolitain entre 2000 et 2030

COMMENT FAIRE ?

- Prioriser les besoins essentiels dans les usages individuels et collectifs de l'énergie par des actions de sobriété :
 - Éteindre l'éclairage public la nuit (41% des consommations d'électricité des collectivités territoriales), éteindre les vitrines et les bureaux inoccupés la nuit, éviter l'étalement urbain, limiter la consommation des ménages, ...,
- Prôner l'efficacité énergétique : isoler bâtiments administratifs, industriels, associatifs et privés, privilégier les transports « doux », améliorer le rendement des appareils électriques ou des véhicules,
- Privilégier les énergies renouvelables pour leur caractère inépuisable,
- Sensibiliser les citoyens : informations, animations, ...,
- Soutenir le développement d'énergies citoyennes : solaire photovoltaïque, solaire thermique
- Favoriser l'implantation des énergies renouvelables pour les constructions neuves, la réhabilitation de bâtiments anciens ou les bâtiments agricoles,

QUELQUES INITIATIVES

- Réduction de l'éclairage nocturne,
- Label « Villes et villages étoilés »,
- Toitures solaires,
- Ombrières photovoltaïques,
- Espace Info Energie et cadastre solaire,
- Sociétés d'investissement citoyen pour accompagner le développement d'installations solaires sur la commune,
- Réseaux de chaleur, chaudières collectives au bois dans les bâtiments publics
- Université pour les particuliers,

		Liste Ensemble pour Chassieu Sylvaine COPONAT		Liste Chassieu mon seul parti Jean-Jacques SELLES	
		O-C, O-M ? N-C, N-M	Décrivez vos engagements, les moyens et le calendrier envisagés pour chacun des thèmes suivants, ou alors les motifs de votre réserve	O-C, O-M ? N-C, N-M	Décrivez vos engagements, les moyens et le calendrier envisagés pour chacun des thèmes suivants, ou alors les motifs de votre réserve
1	Vous engagez-vous à mettre en œuvre pour la commune un schéma directeur « Energie», assorti d'un plan d'actions et d'investissements pluriannuel 2023-2030	O-C	<p>Nous mettrons en place un plan pluriannuel afin de réduire les consommations des bâtiments municipaux et toute construction nouvelle devra être à énergie positive et utilisant des matériaux biosourcés.</p> <p>Nous nous inscrivons dans une démarche permettant d'obtenir le label Cit'ergie.</p>	O/C	<p>Notre feuille de route développement durable délibérée en février 2018, intégrait déjà un volet « préservation des ressources (air énergie)</p> <p>Le bilan que nous avons réalisé cette année, nous a amené à reconduire cet axe en le développant conformément aux engagements qu'a pris la ville dans le cadre de son adhésion au PCAET métropolitain en 2020.</p> <p>De nombreuses actions ont déjà été mises en œuvre (en complément des enfouissements remplacement des luminaires par des leds – abaissement de la puissance programmée à partir de 20h – poursuite du renouvellement de la flotte automobile intégrant des véhicules électriques – suivi et rationalisation de la consommation des fluides dans les bâtiments communaux) et de nouvelles actions seront présentées dans le cadre de la nouvelle feuille de route notamment l'intervention sur le patrimoine bâti communal suite au diagnostic énergétique lancé au printemps dont les résultats devrait être connus fin d'année.</p>
2	Réduire drastiquement la consommation d'électricité dans les bâtiments publics : mairie, écoles, gymnases, ... en	O-C	Le patrimoine municipal est vieillissant, nous nous engageons à définir un plan de financement et de demande de subventions pour réduire les consommations énergétiques (isolation, changement	O/C	<p>Cf point 1</p> <p>Suite au diagnostic énergétique, un plan d'investissement sera décidé pour intervenir sur les bâtiments présentant les bilans énergétiques les plus dégradés.</p>

	particulier par une isolation plus performante		<p>des systèmes de chauffage, pompe à chaleur par exemple).</p> <p>Rénovation mais aussi reconstruction de certains bâtiments trop dégradés ou qui ne répondent plus à leur fonction (école Pergaud, gymnase Romain Tisserand) avec des exigences supérieures à celles fixées par les normes actuelles et dans une perspective d'utilisation à long terme</p>		
3	Diminuer et optimiser la consommation d'énergie de l'éclairage public	O-C	<p>Nous réduirons les consommations dues à l'éclairage en changeant les lampadaires (passage à des LED ou alimentés par des panneaux solaires)) mais aussi en réduisant l'éclairage (possible avec les LED) en cours de nuit</p>	O/C	<p>Cf point 1</p> <p>Action déjà en cours</p> <p>Exemple : en 2020 rue de la République installation de 36 luminaires Led pour une puissance de 2500w (auparavant 86 luminaires pour une puissance de 12 900W)</p> <p>En 2021 : rue Montgolfier installation en cours de 74 luminaires Led pour une puissance de 5180W (auparavant 28 luminaires pour 11200W)</p>
4	Concevoir les bâtiments publics nouveaux, et les réhabilitations, à énergie positive et à haute performance environnementale : application aux projets en cours et à venir : gymnase du Raquin, ...	O-C	Défini en 2	O/C	<p>Chaque projet de construction ou de réhabilitation intégrera dans le cahier des charges des prescriptions permettant la réalisation de bâtiments performants respectueux de l'environnement et qui produiront leur propre énergie</p>
5	Introduire les énergies renouvelables dans les bâtiments communaux où elles sont pertinentes et valoriser la démarche auprès des habitants	O-C	<p>Comme évoqué en 1 nous nous engageons à ce que toute nouvelle construction soit à énergie positive ce qui nécessite effectivement de faire appel à l'implantation de systèmes de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque mais aussi thermique)</p> <p>Tous les grands projets feront appel à une concertation citoyenne</p> <p>Comme pour la partie sur les ilots de chaleur nous sensibiliserons la population à partir de conférences et d'animations faites par l'ALEC ou le CAUE (nous avons</p>	O/C	<p>Nous avons déjà privilégié des contrats d'électricité verte.</p> <p>Nous irons plus loin dans le cadre des projets de rénovation de bâtiments suite au diagnostic afin d'introduire systématiquement le recours aux énergies renouvelables</p>

			déjà réalisé ces actions, intervention de l'ALEC, conférence sur l'évolution de l'urbanisme à Chassieu)		
6	Contraindre les réalisateurs des projets en cours et à venir, dans laquelle la commune intervient à adopter les mêmes critères environnementaux : maison de santé, résidence sénior, ...	O-C et O-M	Rédiger et faire appliquer une charte de l'urbanisme ; Malheureusement trop tardivement pour les constructions évoquées. (Pas de production d'énergies renouvelables sur ces bâtiments alors qu'ils sont occupés en permanence)	O/C	Une clause environnementale intégrant le volet énergie est d'ores et déjà présente dans tous les marchés publics de la commune et tous les appels d'offre. Les projets à venir devront intégrer le volet environnemental défini dans le cadre de la charte l'urbanisme.
7	Sensibiliser, convaincre et accompagner les commerces, les entreprises à une réduction forte de leur consommation énergétique	O-C	Les conférences réalisées par l'ALEC ou le CAUE seront aussi à destination des commerçants et des entreprises	O/C	Dans la nouvelle feuille de route DD, sera proposée une action spécifique pour valoriser l'action de l'ALEC (Agence locale de l'énergie et du climat) en direction des particuliers
8	Développer des outils pédagogiques à destination de la population pour réduire fortement la consommation d'énergie	O-C	Nous sensibiliserons les enfants à l'école sur les thématiques de réduction des consommations, de préservation de la biodiversité et du recyclage.	O/C	CF point 7
9	D'autres engagements ?		Construction d'un écoquartier sur le Raquin permettant d'augmenter les espaces végétalisés mais aussi d'avoir une faible consommation énergétique des nouveaux bâtiments et une meilleure gestion de l'eau. Réduire les consommations énergétiques c'est aussi favoriser les modes doux et les transports collectifs. Elaborer un plan vélo, renforcer les transports collectifs et développer le covoiturage font partie de notre programme. Optimiser le parc automobile de la commune.		

3. Soutenir, valoriser et privilégier le « LOCAL »

CONSTATS

- Beaucoup de trajets pourraient être supprimés ou minimisés en faisant appel aux produits, services et compétences internes ou proches de la commune.
- **Agriculture :**
 - L'autosuffisance alimentaire est très limitée : dans les grandes villes, le stock alimentaire est estimé à 3 jours en cas de rupture d'approvisionnement,
 - Peu de maraîchage dans la commune, alors que la demande en légumes est forte,
- **Commerce :**
 - Peu de commerces dans la commune pour une population de plus de 10000 habitants
- **Professionnels des travaux et services :**
 - Notre territoire est riche en PME de tout genre. Il est aujourd'hui très facile d'acheter local. Le développement de l'e-commerce permet également à de nombreuses entreprises de se faire connaître du grand public.

OBJECTIFS

- Améliorer la résilience de la commune en réduisant la dépendance aux approvisionnements extérieurs et en structurant l'offre pour les besoins du territoire,
- Éviter les trajets inutiles et réduire la distance parcourue par les marchandises et les aliments, et donc réduire l'impact négatif éventuel du transport sur l'atmosphère,
- Au niveau économique, réduire la perte de ressources financières vers l'extérieur en encourageant les producteurs locaux et les entreprises locales à participer, y compris en B2B
- Favoriser l'économie circulaire : vente directe et circuits courts pour les produits locaux,
- Réaliser des économies en supprimant des intermédiaires,
- D'un point de vue sanitaire, consommer des produits d'origine contrôlée, qui ne contiennent pas ou peu de conservateurs chimiques car ils seront consommés sur place et donc dans un délai plus court,
- Favoriser l'emploi local et le développement économique de la commune en achetant local
- Créer du lien entre habitants, producteurs, professionnels et commerçants,

COMMENT FAIRE ?

- **Agriculture :**
 - Soutenir l'installation de nouveaux producteurs et de l'activité agricole en général,
 - Mettre en place une filière d'approvisionnement pour la restauration collective et la restauration en général, une régie maraîchère communale par exemple (Cf. Mouans-Sartoux, Langouët, Vannes, ...),
- **Commerce :**
 - Soutenir le petit commerce sous toutes ses formes : commerces existants, magasin coopératif, vente directe en libre-service, épicerie, café associatif, vente en vrac, AMAP (paniers), marchés hebdomadaires, ...
 - Imaginer des dispositifs solidaires pour les personnes qui ne peuvent plus se déplacer ou qui ont besoin d'être accompagnées pour faire leurs courses dans la commune.
- **Professionnels :**
 - Développer des projets d'insertion sociale
 - Impulser le regroupement d'entreprises indépendantes, avec création d'un portail transactionnel B2B pour faciliter l'accès aux services pour les membres du Regroupement
- **Achats publics :**

- Recruter des employés locaux à compétences égales,
- Introduire des clauses de préférence locale, légales, dans les appels d'offres publics,
- Général :
 - Rapprocher les mondes des agriculteurs, des commerçants, des professionnels et industriels, de celui des habitants de la commune : créer des ponts, découverte du travail quotidien (portes ouvertes), circuits courts, actions de solidarité des citoyens, ...
 - Créer une monnaie locale pour favoriser l'économie de proximité et contribuer à soutenir la production et l'emploi locaux

QUELQUES INITIATIVES

- Agriculture :
 - Augmentation progressive du bio / local dans les cantines scolaires, maisons de retraite, crèches, ...
 - Mise à disposition de terrains pour du maraîchage,
 - Mise en relation de propriétaires qui recherchent ou mettent un potager à disposition,
 - Magasin de produits locaux, dépôt-vente de produits fermiers dans certains commerces,
 - Marchés paysans,
- Commerce :
 - Opération avec les commerces et producteurs locaux : « Je fais mes courses dans ma commune ! »
 - Contributions apportées par la commune et/ou des entreprises avec l'émission de bons d'achat bonifiés, pour encourager les citoyens à l'achat local,
 - Défi proposé aux citoyens pouvant se le permettre de réserver systématiquement une part de leur budget hebdomadaire (par exemple 30 €) pour des produits et services locaux pendant un an.
 - Mise à disposition par la commune de locaux à loyer réduit pour l'accueil de nouveaux commerces apportant à la commune une offre nouvelle
- Professionnels :
 - Campagne marketing globale,
 - Mise en ligne d'un répertoire de l'offre locale,
 - Créer un portail transactionnel et ainsi contribuer à favoriser l'achat local

		Liste Ensemble pour Chassieu Sylvaine COPONAT		Liste Chassieu mon seul parti Jean-Jacques SELLES	
		O-C, O-M ? N-C, N-M	Décrivez vos engagements, les moyens et le calendrier envisagés pour chacun des thèmes suivants, ou alors les motifs de votre réserve	O-C, O-M ? N-C, N-M	Décrivez vos engagements, les moyens et le calendrier envisagés pour chacun des thèmes suivants, ou alors les motifs de votre réserve
1	Réserver du foncier pour l'installation de nouveaux maraichers et arboriculteurs, pour compléter l'offre alimentaire locale ; les accompagner au démarrage	O-C	Classement en PENAP (protection des espaces naturels et agricoles péri-urbain) du V vert. Sur des terrains appartenant à la commune ou à la métropole favoriser l'implantation de maraicher bio.	O/C/M	Nous avons initié la procédure de classement en zone de Protection des Espaces Naturels et Péri Urbains (PENAP) de la Plaine du Biez in auprès de la Métropole en 2019. Ce dispositif permet de protéger les espaces agricoles mais aussi de conduire des actions en faveur du maintien de l'activité agricole (aide à la transmission des exploitations – financement de point de vente etc ...)
2	Mettre en place une filière d'approvisionnement pour la restauration collective locale et la restauration en général	O-C	Objectif à l'horizon 2030 : - 100% des fruits et légumes issus de l'agriculture biologique - 50% de produits locaux Réduction des déchets et compostage	O/C/M	Projet identifié et à initier dans le cadre de la PENAP et de la politique agricole de la Métropole
3	D'autres engagements pour développer l'agriculture locale ?	O-C	Création au sein de l'écoquartier d'une ferme pédagogique	O/C	Des maraichers sont déjà présents sur le marché. Un lien avec l'approvisionnement de la cuisine centrale est en cours d'étude dans le cadre des possibilités ouvertes par le code des marchés publics
4	Mettre à disposition des locaux à loyer réduit pour l'accueil de nouveaux commerces apportant à la commune une offre nouvelle	O-C	Exercer le droit de préemption commerciale pour soutenir l'implantation d'activités nouvelles	O/C	C'est un axe prévu dans le cadre du projet de centre-ville qui proposera de nombreux locaux en rdc pour compléter l'offre commerciale. Un plan de merchandising sera élaboré pour définir les commerces à implanter et la grille tarifaire
5	Lancer une opération avec les commerces et producteurs	O-C	Mettre en place un marché bio un soir de la semaine	O/C	Avec le projet du centre-ville, nous avons l'intention de relancer la dynamique associative des commerçants

	locaux : « Je fais mes courses à Chassieu !				Chasselands afin d'élaborer une stratégie de promotion
6	D'autres engagements pour développer le commerce local ?	O-C	Accompagner financièrement les nouveaux commerces (garantie de loyer). Se donner les moyens de sélectionner l'offre commerciale adaptée aux besoins des chasselands	O/C	Cf point 5
7	Fédérer les professionnels locaux	O-C	Recenser les offres de service aussi bien sur les commerces que dans la zone industrielle	O/C	Cf point 5
8	D'autres engagements pour développer l'appel aux professionnels et aux services locaux ?	O-C	Revoir la signalétique des commerces. Utilisation uniquement dans les commerces chasselands de chèques cadeaux distribués par la commune. Organisation d'événements festifs associant l'ensemble des commerçants et industriels. Travailler avec les industriels de la zone industrielle pour accueillir des jeunes chasselands en stage ou en apprentissage Prise en compte de logements dédiés aux apprentis dans les constructions à venir		
9	Recruter des employés locaux à compétences égales		Assimilé à de la discrimination	O	La commune est déjà active dans ce domaine grâce au pôle ressources emploi (PRE) et l'action des élus auprès des entreprises chasselandes et de l'est lyonnais pour mettre en relation directement les demandeurs d'emploi et les offres.
10	Introduire des clauses de préférence locale, légales, dans les appels d'offres publics	O-C		O/C	Nous intégrerons les évolutions récentes des possibilités données par le code des marchés publics
11	D'autres engagements ?				